

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU MARDI 18 MAI 2010 PROCES-VERBAL

---

Présents : Eric Chardon ; Dany Drion, Michel Carpenne, Baudouin Piret, Jean-Pierre Masse, André Jordens, Bernard Van Sandwyk, Hugues Demoulin, Bernard Theny, Ladislav Nagant, Luc Trepagne, Francis Lorenzonetto, François Hubert, Henri Erpicum, Jean-Pierre Gribomont, Guy Niset, Stéphane Emmanuelidis,  
Excusés : Philippe Manset, Walter Afano, Paul De Groot, Florence Prignon, Yves Michel et Hugues Procureur  
Secrétariat : Elisabeth Habimana et Sognia Angelozzi

---

Approbation du [PV du CA du 16 mars 2010](#).

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

### Situation financière de l'EWETA et budget comparatif avec ODETA

Comme confirmé par courrier à l'EWETA, Monsieur Hubert présente sa démission en tant qu'administrateur, membre du bureau et trésorier de l'EWETA. Mr Chardon est proposé pour lui succéder comme trésorier, et bien que le mandat de monsieur Hubert court jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, Monsieur Chardon a été prié de présenter les comptes, en séance, au CA. Toutefois, suivant la procédure en vigueur au niveau des statuts de l'EWETA, la candidature de M. Chardon au poste de trésorier devra être présentée lors d'un prochain CA et soumis au vote.

Le vérificateur aux comptes, Monsieur Danvoye a approuvé les comptes 2009 sans commentaire particulier. L'année 2009 s'achève avec un boni de 82,49€ alors que le budget 2009 prévoyait un déficit d'exploitation de - 20.640 € et que 2008 s'est soldée avec une perte de près de 78.000 €.

Ce résultat en boni s'explique notamment par des subsides ponctuels dont a bénéficié l'EWETA et une maîtrise des économies sur certains postes.

En ce qui concerne le bilan, il présente un endettement de plus de 100%, des actifs peu représentatifs, des créances et des dettes par rapport au FSE (créances à récupérer et dettes à payer). A ce propos, l'EWETA a reçu un courrier du FSE demandant le remboursement de 62.000 euros - solde du projet OBJECTIF2 achevé en 2006. L'EWETA a demandé un étalement du paiement mais le FSE propose plutôt d'en déduire les subsides à recevoir pour le projet Transition insertion pour la période 2009 et 2010 et la créance à récupérer pour OBJECTIF 1 et OBJECTIF 3. Si nous acceptons la proposition de calcul du FSE, le nouveau montant à rembourser s'élèverait donc à 15.506 €.

Dans l'ensemble des autres postes, les dettes à court terme ont été payées et l'ensemble des créances sont récupérées.

Monsieur Chardon fait le commentaire des ratios de liquidité et recommande de rester en veille sur la situation de trésorerie pour prendre la décision le cas échéant de recourir à un crédit de caisse.

Le budget 2010 prévoit un équilibre. Les frais du personnel représentent 63% du budget.

Des échanges se poursuivent sur l'idée d'avoir un financement structurel à l'EWETA et le fait que la situation financière s'est malgré tout améliorée par rapport à l'année précédente.

Moyennant ces remarques, le bilan et comptes 2009 seront présentés en AG statutaire du 4 juin pour approbation.

---

### Plan de relance des ETA - 2010

Au départ, la Région Wallonne a destiné au secteur un budget d'1 million € pour la relance des ETA. La Ministre Tillieux a invité autour de la table, l'EWETA, les organisations syndicales, l'AWIPH et le Président de la sous-commission paritaire 327.03 en présence de son Cabinet afin de travailler ensemble au mieux à l'affectation de cette somme. Somme qui sera réduite en finalité à environ 400.000 € pour le plan de relance en soi. Vu que 200.000 € sont réservés au financement du surcoût en subside des nouveaux minima du personnel de production, 100.000 € sont destinés à de la formation pour le personnel de production et encore une autre partie du budget sera consacrée à aider les entreprises en difficulté.

L'EWETA, forte de son expérience de l'année précédente (un million annoncé d'aide exceptionnelle pour la crise et au finish 600.000 € saupoudrés entre les ETA et 400.000 € octroyés aux syndicats pour le financement supplémentaire du chômage économique) a proposé que ce budget serve plutôt à mettre en œuvre des projets

de grande envergure, novateurs, générateurs d'emplois et créateurs de réseaux entre ETA. La proposition a été bien accueillie par toutes les parties. C'est ainsi que les idées de projets de nouvelles activités émanant de différentes ETA ont été soumises au groupe de travail et examinées. Certains projets comme celui du nettoyage ont été écartés de suite et l'engouement s'est ciblé sur quelques projets comme :

1. Le rechargement des voitures électriques (domaine nouveau pas encore ou très peu exploité) et
2. La diffusion de la presse.

Les deux projets semblent devoir impliquer un maximum d'ETA car ils sont à mener sur toute la Wallonie voire au delà.

Mais comment monter un business plan par rapport à ces activités ? Et sous quelle structure, comment gérer ces projets mettant en rapport un ensemble d'entreprises. L'idée retenue est de créer un groupement d'intérêt économique (GIE) pour pouvoir soutenir ce plan de relance. Pourquoi un GIE : parce qu'il a pour mission de générer des activités et des bénéfices pour ses membres et ne peut pas poursuivre d'intérêt personnel. Cette mission de former le GIE a été confiée à l'EWETA. L'AWIPH quant à elle a été chargée de voir comment adapter la législation pour que ce financement one shot soit rendu possible.

Moyennant la mise en place de critères d'admissibilité comme par exemple, la participation des petites ETA, le CA donne son accord pour la constitution du GIE.

Un échange de discussions porte sur les idées d'activités outre les 2 citées plus haut, comme par ex le photovoltaïque également présenté au Cabinet. Il va de soi que toutes les pistes seront sondées et que les plus prometteuses seront exploitées.

Le domaine de la diffusion de la presse semble moins intéressant pour une série de raisons évoquées en réunion.

Il est demandé à l'EWETA de veiller à ce que les projets ne laissent aucune ETA de coté.

Dans le cadre de ces mêmes travaux avec le Cabinet, l'avenir de l'ETA Samera et de la relance de ses emplois est également discuté. On relève un besoin d'investissement important pour une relance d'activités dans les locaux de cette ETA. Mais plus il y aura d'investisseurs qui se manifesteront, plus il y aura de chance de sauver un maximum d'emplois.

Les membres de la FETAN signalent qu'ils se sont également manifestés auprès du liquidateur en tant qu'investisseurs potentiels.

L'EWETA continuera à coordonner et à transmettre les informations auprès de ses membres.

---

Dossiers en cours : le point

1. Contrats d'entreprises : On sait que ce sujet tient à cœur les organisations syndicales. Elles ont interpellé l'AWIPH afin que la législation en cette matière soit revue et l'EWETA a veillé à ce que toute discussion puisse alors se faire avec le secteur, principal acteur concerné. C'est ainsi qu'un groupe de réflexion sera organisé sur la question au sein d'un CEFÉ élargi de l'AWIPH.

On sait que le sujet est particulièrement sensible sur 2 ou 3 secteurs comme la construction et le nettoyage. Le problème vient du fait que les conditions sociales sont parfois trop différentes dans ces commissions paritaires et la nôtre. Cette première rencontre du CEFÉ élargi aux représentants de notre secteur se tiendra le 24 juin.

2. Perte de rendement : Un groupe de travail est en cours au sein de l'AWIPH. L'EWETA y participe ainsi que d'autres représentants d'ETA et les représentants des Bureaux régionaux de l'AWIPH également et les médecins devant statuer sur la perte de rendement.

La question que s'est d'abord posée ce groupe est de voir si la grille d'évaluation de la perte de rendement actuelle devait être améliorée. Le groupe veut améliorer cet outil tout en conservant certaines parties.

La grille actuelle reprend trois critères : la déficience, l'adaptabilité et le comportement. Le groupe veut, d'une part, supprimer le critère « adaptabilité » qui est souvent lié à la trajectoire scolaire de l'individu et d'un autre côté, affiner et donner une plus grande grille de lecture au critère « comportement ». Dans ce groupe de travail, il est aussi évoqué la possibilité de mettre en contact les médecins du travail avec les médecins de l'AWIPH.

3. Plafonnement des subsides AWIPH : Une directive européenne plafonne le subside possible pour un travailleur à 75%. Or la législation actuelle pour les ETA wallonnes permet de subventionner jusqu'à 89% du salaire d'un travailleur, selon sa perte de rendement. L'EWETA est en veille sur ce dossier et restera attentive à ce qu'une compensation sous une autre forme de subsides puisse être octroyée aux ETA en contre partie comme par ex, les dispositifs de maintien.
4. Prisons : à l'initiative de l'EWETA, une rencontre avec la Régie du travail pénitentiaire a eu lieu le 30 avril au village N°1 entre les responsables de la Régie du travail pénitentiaire, le responsable de la prison d'Iltre et les représentants des fédérations patronales d'ETA (VLAB, FEBRAP et EWETA). Cette rencontre avait pour but d'aborder la problématique de concurrence déloyale entre leur secteur et le nôtre. La rencontre s'est déroulée dans un climat de franche collaboration. Les échanges se poursuivent, notamment par une visite du centre pénitentier semi-fermé de Marneffe pour la prochaine rencontre et une journée de travail afin d'arriver à une convention de collaboration entre nos deux secteurs.

---

## Divers

- Le 10 juin une matinée d'échanges transfrontaliers avec des responsables Français sur le thème « Du contrat au partenariat : les opportunités de développement économique dans le domaine du handicap » est organisée par concertES avec la participation de l'EWETA. La rencontre aura lieu au site de Tournai EXPO.

Il manque encore une ETA qui puisse partager une expérience réussie de partenariat avec les administrations publiques.

- Conclusions du CA de l'ODETA qui s'est déroulé avant le CA de l'EWETA : M. Gribomont commente que le bilan des actions est positif bien qu'il reste encore quelques lacunes en matière de communication et le bilan de l'ODETA est assez conforme également aux objectifs annoncés.

En ce qui concerne les missions des deux asbl. L'EWETA reste un organe de concertation et ODETA a quant à elle une mission de formation et de recherche.

La pertinence de maintenir ODETA se confirme pour ses membres fondateurs tant que les objectifs financiers sont respectés et que des actions dans sa sphère d'activités sont réussies.

Fait à Couillet, le 2 juin 2010,  
S. Emmanuelidis, Président  
S. Angelozzi, Directrice

[retour au sommaire des PV](#)